



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

**PREMIERE DEMANDE D'OBTENTION du CERTIFICAT de QUALIFICATION
au tir des artifices de divertissement du **groupe C4-T2 – Niveau 1****
(en utilisant ce présent formulaire le postulant est dispensé de produire une demande manuscrite)

- **Si vous n'êtes titulaire d'aucun certificat de qualification**, vous devez produire :
- une **attestation de fin de stage de NIVEAU 1**, délivré par un organisme de formation agréé, datant de **moins de 5 ans**,
- une **attestation de réussite à l'évaluation des connaissances** datant de **moins de 5 ans** correspondant au **NIVEAU 1**,
- la preuve de la participation **au montage ou au tir de trois spectacles pyrotechniques sur une période maximale de 5 ans précédant la demande**. *(ces spectacles doivent comporter des articles pyrotechniques classés dans les catégories 4, K4 ou T2)*

Vous devez joindre également à votre demande de validation :

- Un justificatif de domicile (quittance électricité, quittance téléphone...)
- La copie d'une pièce d'identité (CNI, passeport...)

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le site Internet de la Préfecture :
<http://www.drome.gouv.fr/>

Dans la rubrique : Politiques publiques - sécurité et protection des personnes - sécurité des lieux recevant du public - feux d'artifices

Identité du Candidat

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu

Adresse complète du candidat
(obligatoirement dans le département de la Haute-Garonne)

Téléphone

Portable

Date

Signature

Observations éventuelles